



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

ARRÊTÉ

relatif à la nomination des membres du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code rural et de la pêche, notamment ses articles R912-37 et R912-38 ;

Vu le décret n° 2021-1244 du 28 septembre 2021 relatif à la composition des comités de pêches maritimes et des élevages marins et à l'élection de leurs membres ;

Vu l'arrêté du 27 août 2021 fixant la liste des comités départementaux ou interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil, et abrogeant l'arrêté du 17 mars 2014 ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2021 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins et abrogeant l'arrêté du 18 août 2021 ;

Vu l'arrêté du préfet du département d'Ille-et-Vilaine n° 35-2021-10-13-00004 du 13 octobre 2021 relatif à l'établissement d'une commission électorale dans le cadre du renouvellement du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du préfet du département d'Ille-et-Vilaine n° 35-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 relatif à la composition et la répartition des sièges au sein du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du préfet du département d'Ille-et-Vilaine n° 35-2021-10-13-00006 du 13 octobre 2021 relatif à l'établissement des listes électorales dans le cadre du renouvellement du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du préfet du département d'Ille-et-Vilaine n° 35-2021-12-24-00001 du 22 décembre 2021 relatif à la clôture de la procédure d'établissement des listes électorales et au dépôt des listes de candidats dans le cadre du renouvellement du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du préfet du département d'Ille-et-Vilaine n° 35-2022-03-24-00003 du 22 mars 2022 relatif à l'établissement des listes de candidats au renouvellement du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la note technique ministérielle du 21 octobre 2021 précisant les modalités des élections des comités régionaux, interdépartementaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues par l'article L.912-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les résultats du scrutin du 27 avril 2022 organisé pour les élections du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la proposition de la coopération maritime ;

Vu la proposition des organisations de producteurs ;

Vu la proposition des entreprises de premier achat et de transformation de la filière des pêches maritimes et des élevages marins :

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, Délégué à la mer et au littoral ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine, pour une durée de cinq ans, les personnes suivantes :

1 – Collège des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime et d'élevage marin

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------|------------------------------|
| 1. SAUSSEREAU Camille | 1. LA BEE Damien |
| 2. BUSSON Yvonnick | 2. FAVRE Luc |
| 3. PREVEL Maxime | 3. DOS SANTOS MARQUES Nelson |
| 4. TILLY Stéphane | 4. GROSSIN Emmanuel |
| 5. ALLEE Manuel | 5. ALLEE Alain |
| 6. LAURENTI Julien | 6. ESNAULT Lionel |
| 7. VASEUX Valentin | 7. CERASY Julien |
| 8. LE LOUET Raphaël | 8. LECUYER Dorian |
| 9. MASSU Victor | 9. REVELLEN Pierre |
| 10. BOURCIER Jean-Yves | 10. BRETON Eric |
| 11. CAMUS Julien | 11. LACOMBE Grégory |

2 – Collège des chefs d'entreprises de pêche maritime et d'élevage marin

2.1 - catégorie des chefs d'entreprises maritimes embarqués

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------|----------------------|
| 1. ORVEILLON Philippe | 1. JEHANNO Olivier |
| 2. TILLY Jean-Louis | 2. TACHET John |
| 3. LECUYER Morgan | 3. LE DOUSSAL Franck |
| 4. LAURENTI Alain | 4. TILLY Sébastien |
| 5. SAUSSEREAU Jean-Luc | 5. CHENARD Matthieu |
| 6. JEHANNO Paul-Henry | 6. LENOEL Patrick |

2.2 - catégorie des chefs d'entreprises maritimes non embarqués

| TITULAIRE | SUPPLEANT |
|-------------------|--------------------|
| 1. ESCOFFIER Loïc | 1. SOISSON Florian |

2.3 - catégorie des chefs d'entreprises d'élevage marin

| TITULAIRE | SUPPLEANT |
|-----------------|-----------|
| 1. MOLLA Magali | |

2.4 - catégorie des chefs d'entreprises maritimes à pied

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---------------------|-------------------|
| 1. LAURENTI Damien | 1. CADREN Marc |
| 2. ROUSSELIN Pascal | 2. ROBERGE Didier |

| | |
|---------------|------------------|
| 3. RESSE Eric | 3. MARTIN Lionel |
|---------------|------------------|

3 - Collège des coopératives maritimes

| TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------------|------------------|
| 1. LE DUC Christophe | 2. BOUCAN Pierre |

4 – Collège des organisations de producteurs

| TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------------|-----------------------|
| 1. CHEVALIER William | 2. ROUX Jean-François |

Article 2 :

En outre, participent aux travaux du conseil, avec voix consultative, deux représentants des entreprises de premier achat et de transformation de la filière des pêches maritimes et des élevages marins

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--------------------|-----------------------|
| 1. GUINEMER Gilles | 1. LHOTELLIER Raphaël |
| 2. ROY Arnaud | 2. CORVAISIER Fabrice |

Article 3 :

L'arrêté du préfet du département d'Ille-et-Vilaine n° 2017-20785 du 19 janvier 2017 relatif à la nomination des membres du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine est abrogé.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte - 35044 RENNES Cedex, ou dématérialisée par l'application Télérecours citoyen accessible par le site <https://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 :

Le secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, le directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Saint-Malo, le 5 mai 2022

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Ludovic GUILLAUME

